

# Correspondance : La Sarraz, 27 octobre 1860

Autor(en): **Gingins, Aymon de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **5 (1860)**

Heft (24): **Supplément au No 24 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-329139>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Récapitulation.*

Moins dépensé que prévu au budget . . . . .	Fr. 555,776 87
Dont à déduire les dépenses en sus. . . . .	» 180,050 88
Restant du crédit non employé	Fr. 375,725 99

CORRESPONDANCE

La Sarraz, 27 octobre 1860.

Monsieur le Rédacteur,

La *Revue militaire* du 19 octobre, en s'occupant de ma brochure : *La guerre défensive en Suisse*, la combat au moyen de citations tronquées et d'interprétations forcées (1). Veuillez me permettre quelques mots de réponse.

Vous m'accusez de *recommander la défiance et la haine contre la France* parce que Napoléon III *n'a pas voulu nous donner* le Chablais et le Faucigny. La Suisse a mille bonnes raisons, selon moi, pour se défier de la politique à double face et des tendances envahissantes du bonapartisme, mais il n'y a pas un mot dans ma brochure qui recommande la rancune contre la France (2); le contraire y est même en toutes lettres à la page 23 (3). Quant à la Savoie du nord, aucun Suisse, que je sache, n'a prétendu la recevoir *en don* d'un souverain qui ne la possédait à aucun titre légitime; le seul fait qui demeure est que l'annexion de la Savoie à l'Empire français a eu lieu en violation des droits de la Suisse, et qu'elle menace notre sécurité (4).

Vous appuyant ensuite, Monsieur, sur ce que, d'après moi, les compagnies franches devront s'organiser secrètement, c'est-à-dire sans bruit, sur les derrières d'une armée envahissante, vous me conseillez de *faire mon deuil* de ces formations, car, dites-vous, les généraux français, *avertis d'avance* par ma brochure, ne laisseront derrière eux ni armes ni munitions. Cette objection venant d'un journal militaire n'est pas sérieuse. Est-il possible, en effet, de faire accroire à un lecteur militaire et intelligent qu'on désarme une population en quelques heures ou en quelques jours, et qu'un général ennemi n'aura qu'à souffler sur le pays où il s'avance pour priver de leurs armes les patriotes décidés à les garder et à s'en servir (5).

L'histoire des guerres d'Espagne, des Calabres, de la Vendée, du Tyrol, de nos petits cantons, de l'Algérie enfin, est là d'ailleurs pour rappeler la durée et les succès de la guerre de partisans contre des armées françaises, non moins que l'impossibilité où celles-ci se sont trouvées de désarmer leurs adversaires (6). Je ne fais donc point mon deuil de la formation de corps de partisans sur les derrières d'un envahisseur français ou autre, et ma brochure, parvint-elle aux généraux ennemis, ne pourrait avoir pour pire effet que d'accroître leurs inquiétudes et de les obliger à laisser derrière eux des forces assez nombreuses pour protéger avec quelque efficacité leurs communications.

Il est vrai, Monsieur, que vos restrictions une fois faites sur la publicité que je me suis permise, vous voulez bien m'apprendre *en grand secret*, ainsi qu'à d'autres de vos lecteurs n'ayant pas plus que moi l'avantage de participer aux confidences de nos *autorités*, que ma brochure n'a pas pris ces dernières au dépourvu. Tant mieux; je n'ai jamais songé à réclamer un brevet d'invention, et je ne serai point jaloux, soyez-en sûr, si d'autres m'ont précédé dans les préparatifs d'une bonne guerre insurrectionnelle contre un ennemi extérieur.

Vous paraissez trouver mauvais, Monsieur, que je recommande aux partisans de ne point engager de luttes dans des endroits habités, afin de ne pas fournir un prétexte plausible à l'incendie et au saccage. Ce scrupule vous semble aussi puéril que *d'autres du même genre*; les bâtiments, les caisses publiques et privées, les équipages, les veuves et les orphelins, il n'y a point lieu, selon vous, de s'en préoccuper ni de les ménager une fois la guerre engagée. Permettez-moi de ne point me ranger

à cette opinion et de persister à penser qu'un général, un officier ou même un partisan qui prétexterait des nécessités de la guerre pour traiter ses compatriotes en vaincus et sa patrie en pays conquis, manquerait à la fois à ses devoirs de militaire et à ses devoirs de citoyen (7).

En vous priant, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir insérer cette lettre dans la *Revue militaire*, j'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Votre très humble serviteur.

Aymon DE GINGINS LA SARRAZ.

(1) M. de G... commet dès l'entrée une erreur qui seule peut nous expliquer le ton des arguments qui suivent. Il se trompe étrangement, nous devons le lui déclarer, en nous attribuant l'intention d'avoir voulu *combattre* sa brochure. Nous n'aurions vraiment pas pris un tel souci, car par ses contradictions elle se combat suffisamment elle-même. Nous avons eu pour principal but, en nous occupant de cet écrit, de faire acte de complaisance envers l'auteur, qui avait daigné nous le transmettre avec demande d'une mention; et nous étions loin de supposer que la libre appréciation que nous en ferions deviendrait un prétexte d'oiseuses discussions imposées à nos colonnes. A bien plus forte raison n'a-t-il pu entrer dans notre pensée d'user d'interprétations forcées et de citations tronquées, ainsi que M. de G... nous en accuse fort gratuitement.

(2) Que nos lecteurs veuillent bien, dans leur impartialité, juger du poids de l'assertion ci-dessus en la comparant aux passages suivants de la brochure :

« Les événements du commencement de ce siècle et l'histoire de tous les jours depuis quelques années sont là pour prouver que le régime impérial en France est un despotisme pur, qui, en excitant et flattant avec habileté les goûts de domination et les instincts belliqueux du peuple français, réussit à le consoler de la perte de toutes ses libertés à l'intérieur par la pression, la guerre et la conquête au dehors. Un semblable état de choses est une menace permanente pour la paix de l'Europe et pour l'indépendance des nations moins fortes et moins compactes que la France; la neutralité suisse, en particulier, peut être violée d'un moment à l'autre; car elle oppose un gênant obstacle aux nécessités gouvernementales et dynastiques du bonapartisme.

» L'Empereur Napoléon III proteste, il est vrai, contre les projets ambitieux que l'Europe unanime lui attribue, mais les faits, toujours plus certains et plus éloquents que de vains mots, s'accroissent pour contredire ses assurances pacifiques et pour faire de plus en plus justice de la fameuse devise : *l'Empire c'est la paix*. »  
» N'oublions pas que l'annexion de la Savoie à l'Empire français a eu lieu au mépris des droits les plus évidents de la Suisse, et en contradiction avec les promesses formelles de l'Empereur . . . . .

» N'oublions pas non plus l'esprit de chicane qu'a montré ces derniers temps la diplomatie française à l'égard de la Confédération, et sachons voir un symptôme de mauvais vouloir dans des réclamations qui autrement ne seraient que ridicules. »

Ou les mots n'ont pas pour M. de G... la valeur qu'ils ont pour tout le monde, ou il est impossible de ne pas voir la recommandation d'une sainte rancune dans ses *n'oublions pas*, et dans ses *sachons voir*, etc....

(3) Nous n'avons rien trouvé à la page 23 qui *recommande* d'une manière explicite le contraire de la rancune et de la défiance contre la France; et cela y fût-il, que ce ne serait qu'un non-sens en regard des lignes citées plus haut. Dire que la Suisse est animée d'une *bienveillance* égale pour tous ses voisins n'est pas dire grand chose, car le contraire serait tout simplement ridicule, et nos grands voisins savent assez qu'ils peuvent plus facilement se passer de notre *bienveillance* que nous de la leur. — Il est vrai que M. de G... se tire d'embarras en distinguant entre la France et le bonapartisme. Sans doute, nous croyons que la nature même du gouvernement que se donne la grande nation, notre voisine, influe trop souvent sur les appréciations que maintes gens font de sa politique extérieure, et que tels actes vivement blâmés parce qu'ils émanent du *bonapartisme*, le seraient infiniment moins s'ils provenaient du *légitimisme* ou de *l'orléanisme*. Quant à nous, qui estimons n'avoir point à intervenir dans les luttes intestines de la politique française, nous ne voyons aucune utilité à faire le bilan de ses partis, et nous prendrons la liberté de considérer le gouvernement des Tuileries, jusqu'à preuve contraire, comme l'organe légal et le représentant légitime de la nation. Il faudrait d'ailleurs être aveuglé par d'étranges illusions pour ne point reconnaître que dans le cas particulier de l'annexion de la Savoie à l'Empire, ce gouvernement a l'appui de l'immense majorité des populations.

A aucun point de vue nous ne saurions donc admettre la subtile démarcation que M. de G... cherche à établir entre une prétendue France opprimée et un bonapartisme ne se maintenant au pouvoir que par la pression, la conquête, etc.

Au reste, ces exagérations, si passionnées quelles soient, n'ont plus lieu d'étonner dès qu'on a lu les lignes de la brochure (page 4), où M. de G... appelle Napoléon I<sup>er</sup> un *fléau de l'humanité*. Quand on parle sur ce ton du plus beau génie des temps moderne, du grand homme qui a si puissamment contribué à régénérer l'Europe, et dont la Suisse et le canton de Vaud en particulier ont eu bien plus à se louer qu'à se plaindre, on peut en effet se gêner moins encore à l'endroit de sa descendance. Sous tous les régimes il y aura des gens qui ne verront les faits qu'au travers du prisme des préjugés.

(4) Nous ne voyons pas la nécessité de reprendre ici une controverse qui remplit depuis plusieurs mois tous les journaux de la Suisse. Si M. de G... tient quelque compte de la notoriété publique, il aura pu se convaincre que ses tranchantes affirmations ont par le monde de nombreux contradicteurs.

(5) Qui donc a parlé de la possibilité de désarmer nos populations en quelques heures et en soufflant dessus? Où M. de G... a-t-il lu choses semblables? Et quelle portée peut avoir auprès de gens sérieux une argumentation basée sur de telles rêveries? Nous avons simplement dit et nous croyons encore qu'il serait plus facile et plus prudent de ne point attendre que l'ennemi eût pris possession du pays pour y former des corps de partisans. Au reste, nous n'insisterons pas sur ce point, car il est de la nature même des guérillas de se former et d'agir suivant les circonstances du moment, et il serait difficile de s'entendre sur des règles fixes à cet égard. Mais du moment qu'il s'agit d'une *organisation*, on conviendra qu'il serait en tout cas plus sûr d'y procéder en avant de l'ennemi, où tout est en notre pouvoir, plutôt que sur ses derrières, où tout est incertitude. Il va bien sans dire qu'une fois organisés et munis de leurs instructions générales les partisans doivent avoir la liberté la plus entière de mouvements.

(6) Nous sommes aussi du même avis, mais ces exemples généraux ne prouvent rien quant au prétendu avantage d'une organisation de partisans sur les derrières plutôt que sur les devants de l'ennemi. Nous ne sachions pas que dans aucune de ces guerres les partisans aient attendu que les Français fussent dans le cœur du pays pour se former secrètement en corps, ni qu'on ait publié des brochures pour leur recommander cette organisation secrète.

(7) Ici M. de G... se bat de nouveau contre des moulins à vent. Nul, à notre connaissance, n'a prétendu traiter ses concitoyens en vaincus et sa patrie en pays conquis. Chaque citoyen suisse est au contraire persuadé que, grâce aux sentiments patriotiques de toutes les classes de nos populations, l'armée verrait affluer vers elle des offres spontanées et des preuves de dévouement qui dispenseraient ses chefs, dans la plupart des cas, de recourir aux réquisitions forcées prévues par les lois et règlements.

Mais si M. de G... a la conviction (page 23 de la brochure) que la Suisse *ne reculera devant AUCUNE EXTRÊMITÉ ni aucun sacrifice* pour défendre son indépendance, si, pour cela, il veut faire *une bonne guerre insurrectionnelle*, peut-il vouloir sérieusement ménager les bâtiments et les équipages? Croit-il réellement que quand sa bonne guerre insurrectionnelle harcèlera de tous côtés l'ennemi, celui-ci sera assez bonhomme pour ménager à son tour nos équipages, nos maisons, nos caisses? Et, dans un aussi fragile espoir, vaudrait-il la peine de négliger les avantages tactiques de villes et villages favorablement situés pour la résistance? Faudrait-il se priver de ressources qui, si elles ne sont pas employées par nous et pour nous, le seraient certainement contre nous? Mieux vaudrait en vérité rester dans son lit que de faire la guerre de cette façon, et nous sommes bien sûr que ce n'est pas ainsi que M. de G... entend sa défense énergique.

Nous ne voyons, en résumé, que deux modes de guerre pour la Suisse.

Où qu'on laisse agir l'armée fédérale seule, en la renforçant par ci par là de quelques landwehr locales en uniforme. Dans ce cas, c'est la lutte courtoise; le pays et tous les non-combattants restent sous la sauvegarde ordinaire du droit des gens.

Où qu'on fasse une levée en masse de tous les hommes valides et qu'on double ainsi l'armée régulière d'une autre armée opérant plus ou moins en partisans. L'action sera plus énergique, il est vrai; mais c'est la guerre insurrectionnelle, c'est-à-dire un sens-dessus-dessous général en dehors des lois usuelles de la guerre régulière, et dans lequel, de représailles en représailles, chacun de nous serait amené par la force même des choses à suivre l'excellent conseil de M. de G... de *ne reculer devant AUCUNE EXTRÊMITÉ ni aucun sacrifice* (page 23 de la brochure). Toute la question serait donc de savoir où devraient s'arrêter les extrémités et les sacrifices de

M. de G... pour faire place aux ménagements qui constituent ces devoirs de citoyen qu'il daigne nous rappeler. Serait-ce en-deçà ou au-delà de telle bicoque, de telle église, de tel chariot, de tel attelage dont l'armée aurait besoin ?

Nous laissons volontiers à de plus experts que nous en distinctions délicates, le soin d'une classification aussi ardue.

## TABLEAU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

*de la Société militaire fédérale.*

N <sup>o</sup> d'ordre.	Lieu de réunion.	Date.	Président.
I.	Winterthour.	24 novembre 1833.	Lieutenant-colonel Sulzer.
II.	Frauenfeld.	5 mai 1834.	Colonel fédéral Weiss.
III.	Zurich.	29 juin 1835.	Colonel fédéral R. Brändlin.
IV.	Zofingue.	6 juin 1836.	Lieut.-colonel F. Frey-Hérosée.
V.	Berne.	26 juin 1837.	Colonel fédéral Zimmerli.
VI.	Schaffouse.	11 juin 1838.	Lieutenant-colonel von Verten.
VII.	Rapperschwyl.	21 août 1839.	Colonel fédéral Gmür.
VIII.	Lucerne.	27 juillet 1840.	Lieutenant-colonel Rüttimann.
IX.	Aarau.	22 juillet 1841.	Lieut.-colonel F. Frey-Hérosée.
X.	Langenthal.	1 août 1842.	Major Albert Kurz.
XI.	Glaris.	26 mai 1843.	Lieut.-colonel Melchior Blumer.
XII.	Lausanne.	17 juin 1844.	Colonel L. Frossard.
XIII.	Winterthour.	21 juin 1846.	Lieut.-colonel C.-H. Brunner.
XIV.	Coire.	16 juillet 1847.	Général P.-L. v. Donats.
XV.	Soleure.	29 mai 1848.	Commandant Vivis.
XVI.	Lucerne.	15 mai 1850.	Colonel Villiger.
XVII.	Bâle.	26 mai 1851.	Colonel fédéral J.-J. Stehlin.
XVIII.	Neuchâtel.	7 juin 1852.	Commandant J. Philippin.
XIX.	St-Gall.	30 mai 1853.	Lieutenant-colonel Adolphe Næff.
XX.	Baden.	29 mai 1854.	Colonel fédéral F. Siegfried.
XXI.	Liestal.	6 août 1855.	Commandant P. Brüderlin.
XXII.	Schwytz.	16 juin 1856.	Commandant X. Auf der Mauer.
XXIII.	Zurich.	15 juin 1857.	Colonel fédéral Hans Ott.
XXIV.	Lausanne.	26 juillet 1858.	Colonel fédéral Ch. Veillon.
XXV.	Schaffouse.	5 septembre 1859.	Commandant G. Rauschenbach.
XXVI.	Genève.	6 août 1860.	Général G.-H. Dufour.